

**FST+PPC SL 310+530 G****U-EU**

1/7

Version 5 / F
102000004473Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FST+PPC SL 310+530 G	U-EU
Code du produit (UVP)	06396712	
Utilisation	Fongicide	
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France	
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25	
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99	
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Concentré soluble (SL)
530 g/l Propamocarbe (CAS-No 24579-73-5) et 310 g/l Fosétyl (CAS-No 15845-66-6)**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Propamocarbe	24579-73-5	Xi	R43	47,32
Fosétyl	15845-66-6	Xi	R41	27,68

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

|| S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

|| Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air frais et la



FST+PPC SL 310+530 G

U-EU

2/7

Version 5 / F
102000004473

Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012

|| coucher au calme.

Contact avec la peau

|| En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylèneglycol 400 puis avec beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

|| Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

|| Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Les symptômes suivants peuvent apparaître : Léthargie, Ataxie, Spasme, Local:, effets sensibilisants

Risques

Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

|| Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

|| Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Acide chlorhydrique (HCl)

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore

oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

|| Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

|| Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**FST+PPC SL 310+530 G****U-EU****3/7**Version 5 / F
102000004473Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012**Précautions individuelles**

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

- Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Conserver dans le conteneur original.
- Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Protéger du gel.
- Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	0 °C	40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Propamocarbe	24579-73-5	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

**FST+PPC SL 310+530 G****U-EU**

4/7

Version 5 / F
102000004473Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Mesures de protection

- En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
- Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide
Couleur	incolore à jaunâtre
Odeur	sans odeur

Données de sécurité

pH	6 - 7,5 à 100 % (23 °C)
----	-------------------------

**FST+PPC SL 310+530 G****U-EU**

5/7

Version 5 / F
102000004473Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012

Point d'éclair	> 120 °C à 1.013 hPa
Température d'inflammabilité	300 °C
Densité	env. 1,12 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	complètement miscible
Viscosité, cinématique	36,9 mm ² /s à 40 °C
Tension superficielle	59 mN/m à 20 °C Déterminé dans une solution diluée à 1% dans l'eau distillée.
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Sensibilisant (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) > 98 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) > 97 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) > 97 mg/l Durée d'exposition: 72 h

**FST+PPC SL 310+530 G****U-EU**

6/7

Version 5 / F
102000004473Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Propamocarbe
- Fosétyl

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrase(s) R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrase(s) R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.



FST+PPC SL 310+530 G

U-EU

7/7

Version 5 / F
102000004473

Date de révision: 02.11.2010
Date d'impression: 24.01.2012

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--